

BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 22 MAI 1943
EXERCICE 1942

RAPPORTS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
BILAN - COMPTE DE PROFITS ET PERTES
RÉSOLUTIONS

BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 525 MILLIONS DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS
SIÈGE SOCIAL : 16, BOULEVARD DES ITALIENS — PARIS (9^e)
R. C. Seine 251.988 B L. B. F. n° 22

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Assemblée Générale Ordinaire du 22 Mai 1943

Messieurs,

L'économie française a continué, l'an dernier, à se contracter et à s'affaiblir; au sein d'un continent bouleversé par la guerre et dont elle subit et partage le destin, elle s'est pliée, avec un effort de jour en jour plus pénible, aux nécessités implacables du drame où elle est engagée.

La terre de la patrie — recours suprême d'un peuple privé de ses débouchés traditionnels et des ressources de son empire lui-même — n'a pu subvenir, en quantité suffisante, à des besoins vitaux, pourtant très strictement disciplinés. Des conditions atmosphériques défavorables, le manque de main-d'œuvre, d'engrais, d'attelages et de carburants, ont contrarié le travail opiniâtre de nos paysans. Les rendements ont diminué dans presque toutes les branches de culture; la plupart des récoltes essentielles ont été déficitaires et l'un des rares symptômes encourageants qu'il soit possible d'enregistrer, au titre de l'agriculture, est la reconstitution assez rapide d'un cheptel qui, malheureusement, ne peut, faute d'une nourriture appropriée, atteindre son poids normal.

L'industrie s'est trouvée aux prises avec des difficultés de plus en plus graves, dont quelques-unes sont insolubles: la raréfaction progressive de la main-d'œuvre et des moyens de transport, l'usure d'un outillage qu'il devient chaque jour plus malaisé d'entretenir et de renouveler, le défaut de matières premières, la pénurie de combustibles et d'énergie. La très forte réduction des importations a empêché nos entreprises de se procurer à l'extérieur les matières nécessaires même à la fabrication de certains produits de remplacement. L'extraction du charbon ne s'est pas sensiblement accrue, malgré la mise à contribution des bassins les moins riches, et la production de l'électricité hydraulique a été entravée par la sécheresse. Dans l'ensemble, l'industrie n'a pu maintenir qu'au prix d'efforts incessants une activité très inférieure à la normale.

Le déclin de la production a naturellement entraîné celui des échanges; les transactions commerciales ont été moins actives encore que l'année précédente; la plupart d'entre elles se sont réglées au comptant, et les Banques, avec des ressources plus larges, ont eu à répondre, notamment par la voie de l'escompte, à de moindres besoins de crédit.

Les Pouvoirs Publics se sont appliqués, avec une persévérante énergie, à conjurer le danger que crée, pour la stabilité des prix, le contraste entre l'extrême rareté des produits et l'extrême abondance de la monnaie. Leur action n'a pu cependant prévenir certaines hausses inévitables. Sur le marché contrôlé, l'ascension a été sporadique, mais parfois importante. Les prix de gros des principaux produits agricoles soumis à la réquisition ont monté d'environ un cinquième et ce mouvement a retenti à peu près exactement sur les prix de détail des denrées. La moyenne pondérée des prix des matières et demi-produits industriels

fait apparaître une élévation comparable, quoique légèrement inférieure. Quant aux marchandises qui échappent, même ouvertement, au contrôle, elles ont enregistré des écarts démesurés où l'on aurait tort de vouloir découvrir des indices de la valeur future du franc; ils procèdent, en effet, pour une large part, de circonstances toutes passagères : la surabondance des signes monétaires sans emploi, et aussi, à l'égard des valeurs dites réelles, un entraînement irraisonné et contagieux, une sorte d'engouement sans fondement objectif, qui porte trop souvent les esprits troublés à acheter, dans la hantise d'un péril monétaire, n'importe quoi à n'importe quel prix.

L'évolution du marché de l'argent et du marché financier a été dominée par une très large expansion monétaire. La Banque de France a dû accroître de 112 milliards de francs le volume de la circulation des billets : c'est la plus forte progression annuelle qui ait été enregistrée depuis le début de la guerre. Elle est la conséquence des charges léguées au Trésor par la défaite.

Une fraction importante des nouveaux moyens de paiement mis en circulation est venue, fort heureusement, s'offrir, aux guichets des Caisses Publiques, contre les valeurs du Trésor. Du 1^{er} Janvier au 30 Novembre, la Dette à court et moyen terme s'est accrue de plus de 92 milliards, et le taux des bons à deux ans a pu être encore abaissé. L'extrême aisance du marché monétaire et la rarefaction des besoins de crédit ont permis, d'autre part, à l'Institut d'émission, de maintenir, pendant toute la durée de l'exercice, à 1 $\frac{1}{4}$ % le taux de ses escomptes.

L'argent n'a pas été moins offert sur le marché des valeurs. La fermeté des cours des rentes et des obligations a permis à l'Etat de procéder à d'importantes opérations de conversion; elle a fourni aussi à un grand nombre d'entreprises privées les moyens d'alléger leurs charges financières, en empruntant à long terme, à des conditions avantageuses, les sommes nécessaires au remboursement d'obligations émises, antérieurement, à des taux plus élevés. Enfin l'abondance des capitaux sans emploi et la faveur de plus en plus marquée du public pour les valeurs à revenu variable a facilité un grand nombre d'augmentations de capital; mais elle a déterminé, en même temps, sur le marché des actions, un mouvement précipité de hausse, dont l'ampleur et le caractère ont justifié, de la part des Pouvoirs Publics, d'opportunes mesures de réorganisation et de contrôle.

L'extension de la circulation fiduciaire a naturellement retenti sur les dépôts bancaires, et c'est à la surabondance de la trésorerie des Banques que l'Etat doit une large part des capitaux qui ont journellement afflué à ses guichets. Les dépôts des cinq grands Etablissements de crédit se sont élevés, au cours de l'année, de 90 à 108 milliards de francs. Leur accroissement, continu de mois en mois — exception faite seulement pour le mois de Novembre — a été de plus de 2 milliards pendant le premier trimestre, de près de 6 milliards et demi pendant chacun des deux trimestres suivants, et de près de 3 milliards au cours du quatrième. Si importante qu'elle apparaisse en valeur absolue, cette augmentation de 18 milliards ne représente qu'une progression de 20 % : proportion relativement faible, quand on la compare à celle de 42 % que fait ressortir l'accroissement de la circulation des billets. En 1941, les dépôts des cinq mêmes Etablissements et la circulation fiduciaire s'étaient accrues dans des proportions sensiblement comparables; la progression des dépôts avait même légèrement dépassé, en pourcentage, celle des billets. Il semble donc que l'équilibre antérieur entre la monnaie de papier et la monnaie de banque se soit trouvé rompu, cette année, au détriment de cette dernière, et que les billets, au lieu de refluer aussi rapidement que par le passé aux guichets des Banques, aient manifesté une tendance à s'attarder, soit dans la circulation proprement dite, où leur action sur les prix se renouvelle à chaque paiement, soit dans les réserves individuelles, où leur accumulation constitue, pour la valeur du franc, une menace latente et incontrôlable. Si ce symptôme se confirmait, il devrait retenir l'attention. Aussi longtemps que des conditions économiques normales ne permettront pas aux nouveaux francs créés par l'Institut d'émission de servir à la production des richesses, il importe au plus haut point qu'ils fassent retour au Trésor, pour les besoins duquel ils ont été émis et qu'un circuit monétaire aussi clos et rapide que possible s'établisse, de façon continue, entre les Caisses publiques et les créanciers de l'Etat, de manière à limiter au minimum la nécessité de toute émission nouvelle.

Le fonctionnement régulier de ce circuit exige qu'il emprunte, pour une très large part, les caisses des Banques. Toute mesure susceptible de discipliner, en la transformant en dépôts bancaires, la pléthore inerte ou vagabonde des signes monétaires sans emploi, concourt directement à la sauvegarde du franc.

Nous souhaitons que les Banques soient mises en mesure d'exercer, avec toute l'ampleur qu'elle doit revêtir, leur fonction sociale essentielle : elle consiste, dans les circonstances présentes, à diriger vers le Trésor les contingents monétaires qui excèdent les besoins commerciaux du Pays, en attendant le jour où ces capitaux flottants pourront de nouveau, dans une économie de paix, être mis par elles, en totalité, avec l'appui et sous l'égide de la Banque de France, au service de la restauration nationale et de la prospérité publique.

* * *

Le trait dominant de notre exploitation au cours de l'année 1942 aura été son unité : progression régulière des ressources mises à notre disposition; absence de toute variation appréciable dans la division de nos emplois; activité soutenue de nos guichets-titres.

Sans atteindre l'ampleur qu'elle avait revêtue en 1941, l'augmentation de nos comptes-courants créditeurs et de nos comptes-chèques s'est poursuivie sans à-coup du début à la fin de l'année. En pourcentage, sinon en valeur absolue, la progression a été toutefois plus marquée pour les comptes-chèques que pour les comptes-courants. Les premiers se sont d'ailleurs sensiblement accrues en nombre, résultat que nous enregistrons avec satisfaction, car il témoigne de l'élargissement des assises de notre Maison.

Nos ressources nouvelles n'ont pas trouvé à s'investir en emplois commerciaux et nous avons été conduits à augmenter encore le volume de notre portefeuille de bons du Trésor. Dans la conjoncture actuelle, rien n'est plus normal. Nous tenons cependant à mentionner, en fin d'année, un certain accroissement du montant des effets de commerce entrés en portefeuille. Certes, l'interprétation optimiste à laquelle pourrait donner lieu cette constatation doit être tempérée par le fait que la valeur moyenne de l'effet, influencée par la hausse des prix, est supérieure aujourd'hui à ce qu'elle était il y a un an, mais nous ne saurions oublier qu'à cette époque, en dépit d'une hausse identique, la masse de nos effets de commerce tendait à décroître en somme comme en nombre.

La politique d'allègement des charges de la Dette consolidée, pratiquée dès 1941 par l'Etat, à la faveur de l'augmentation constante de la circulation fiduciaire, s'est encore développée en 1942 et a été suivie par les organismes publics et par un grand nombre de sociétés privées. Certaines de ces sociétés, envisageant leurs besoins de l'après-guerre, ont eu également le souci de profiter des conditions avantageuses auxquelles s'offraient les capitaux à long terme pour se créer, dès à présent, des disponibilités. Nous avons participé à ces opérations et l'ensemble des souscriptions recueillies par nos guichets s'est élevé à un chiffre de très loin supérieur à ceux que nous avions enregistrés au cours des dernières années. Notre effort s'est porté, en particulier, sur les Bons du Trésor, qui entrent dans cet ensemble pour un chiffre très important.

Nous avons enfin prêté notre concours à nombre de sociétés que des considérations, le plus souvent d'ordre technique, ont conduites à procéder à l'augmentation de leur capital. Les opérations de cette nature ont apporté au marché des valeurs un aliment qu'un courant de vente, de jour en jour affaibli, ne lui assurait plus. C'est dans ce double mouvement qu'il faut rechercher l'origine des excès spéculatifs qui ont été observés en 1942 comme en 1941.

Ce rapide aperçu de notre activité ne serait pas complet si nous n'évoquions, pour en souligner une dernière fois le succès, notre propre augmentation de capital, réalisée en Septembre et Octobre derniers, et grâce à laquelle nos fonds propres sont aujourd'hui adaptés, suivant les normes admises, au montant de nos dépôts.

Notre personnel, dont vous connaissez l'admirable dévouement, nous a donné, en 1942, de nouvelles preuves de son attachement à notre Maison. Il lui a fallu faire face à une tâche sans cesse accrue et, dans le même moment, s'adapter à une législation de jour en jour plus complexe. Ces difficultés ont été surmontées grâce au labeur de chacun, comme à l'esprit constructif et aux qualités d'initiative de nos cadres.

En dépit des incessants efforts que l'accomplissement de la tâche journalière requérait d'eux, nos cadres, nos employés mêmes, se sont vivement intéressés aux cours de formation professionnelle organisés à leur intention. Notre dessein est de développer ces cours, qui nous ont déjà révélé de bons éléments et qui bientôt, nous l'espérons, permettront à nos prisonniers, toujours présents dans notre pensée et avec lesquels nous nous efforçons de maintenir un contact aussi étroit que possible, de regagner rapidement sur le plan professionnel, le terrain qu'une trop longue absence leur aura inéluctablement fait perdre.

Dans le domaine social, nous avons constitué, partout où nos effectifs justifiaient leur création, les Comités d'entreprise prévus par la loi du 4 Octobre 1941; le fonctionnement régulier de ces Comités a permis de résoudre de multiples questions et nous tenons à rendre hommage à l'objectivité et au sens de l'intérêt commun dont font preuve les membres qui les composent. Nous avons continué à servir aux familles de nos prisonniers une part importante du traitement de ceux-ci et nous n'avons pas manqué de nous pencher avec plus de sollicitude encore sur celles dont la situation nous est apparue digne d'un intérêt particulier. A nos prisonniers eux-mêmes des co'is ont été adressés. Dès le mois d'Avril 1942 nous avons institué, dans notre Etablissement, le prêt au mariage, qui devait n'être obligatoire qu'à partir du 1^{er} Janvier 1943; ainsi de nombreux jeunes gens, mariés depuis le 1^{er} Janvier 1941, ont-ils pu bénéficier d'une mesure qui, réglementairement, ne leur aurait pas été applicable. Nous avons également mis en vigueur un système d'assurance-décès en faveur du personnel affilié au régime des assurances sociales. Enfin, depuis le 1^{er} Janvier dernier, ceux de nos employés qui souffrent d'affections pulmonaires peuvent prétendre à

un congé payé, susceptible d'atteindre trois années, grâce auquel, dans bien des cas, ils seront en mesure de rétablir définitivement leur santé compromise.

A ces diverses mesures, d'ordre général, nous devons ajouter la création, à Paris, d'un restaurant où plusieurs centaines d'employés trouvent chaque jour, pour un prix modique, un repas substantiel; l'ouverture, à Paris, à Lyon et à Bordeaux, de coopératives; la création d'une maison de repos et l'organisation de colonies de vacances pour enfants et de séjours gratuits à la campagne pour nos employés fatigués; enfin l'encouragement que depuis plusieurs années, nous n'avons cessé d'apporter à nos sections sportives et pour lequel nous avons fait, en 1942, un nouvel effort.

L'ensemble de ces mesures est vivement apprécié de nos Collaborateurs. Nous y voyons, quant à nous, l'accomplissement d'un devoir social en même temps que le moyen le plus sûr de rendre plus étroits encore les liens qui nous unissent à notre personnel et de fortifier cet esprit de corps qui anime si heureusement notre Maison.

Le bilan que nous soumettons cette année à votre approbation est, pour la première fois, présenté en la forme arrêtée par la Commission de Contrôle des Banques, dans le cadre des prescriptions de la loi du 14 Juin 1941, et vous aurez à ratifier cette présentation sur laquelle MM. les Commissaires aux Comptes vous donneront toutes précisions utiles. Ce bilan marque un important progrès sur celui du 31 Décembre 1941. Il atteint, en effet, Fr. 17.764.683.253,61 contre Fr. 14.324.006.435,58, soit une augmentation de Fr. 3.440.676.818,03, ou plus de 24 %. Dans ce total, les comptes de notre Succursale de Londres figurent, comme précédemment, pour leurs soldes au 31 Mars 1940 et les comptes de nos Sièges de la Martinique et de l'Afrique Noire, dont nous sommes sans nouvelles depuis plusieurs mois, pour leurs soldes respectifs au 31 Juillet et 30 Septembre 1942.

C'est encore dans l'augmentation des capitaux qui nous sont confiés que doit être cherchée l'origine de ce nouveau progrès. Les postes « Comptes de chèques », « Comptes courants », « Banques et Correspondants », « Comptes exigibles après encaissement », et « Crédeurs divers » qui, au Passif, remplacent le poste précédemment intitulé « Comptes courants et Comptes créditeurs », s'élèvent au total à Fr. 16.440.936.803,85 contre Fr. 13.132.842.131,62, en augmentation de Fr. 3.308.094.672,23 ou 25,19 %.

A l'Actif, cette augmentation se retrouve, pour la plus grande part, dans le « Portefeuille effets » qui, passant de Fr. 10.238.552.200,97 à Fr. 12.409.690.088,40 s'est accru de Fr. 2.171.137.887,43 et pour le surplus dans les comptes débiteurs qui se répartissent aujourd'hui entre trois postes : « Comptes courants », « Avances garanties » et « Avances et débiteurs divers », et dont le total est passé de Fr. 1.670.147.272,05 à Fr. 2.936.293.919,40. Ce dernier chiffre témoigne du concours libéral que, sans se départir de la rigueur d'appréciation nécessaire, notre Etablissement a coutume d'apporter aux entreprises.

La hausse de notre Portefeuille-titres provient essentiellement de la libération du capital de sociétés dans lesquelles nous avons pris précédemment des participations. Elle est, et bien au delà, compensée par l'augmentation de nos fonds propres qui, d'une année à l'autre, sont passés de Fr. 460.000.000, » à Fr. 722.500.000, ». Aussi, le coefficient de liquidité de notre Maison demeure-t-il très élevé.

Vous remarquerez enfin la disparition, tant à l'actif qu'au passif, du poste « Annuités Installations B.N.C. », ouvert en 1939 et devenu aujourd'hui sans objet à la suite du règlement, par anticipation, de ces annuités. Ainsi prend fin définitivement le dernier contrat qui nous unissait encore à la B.N.C. en liquidation.

Nos bénéfices pour 1942, déduction faite des charges et impôts de même que des provisions et amortissements jugés opportuns, ont été de Fr. 44.572.102,27

Compte tenu du report à nouveau de l'exercice précédent, soit..... Fr. 11.642.732,68

le solde du compte de Profits et Pertes ressort à Fr. 56.214.834,95

Ce bénéfice permet d'attribuer aux 700.000 actions participant aux profits de l'exercice, un dividende de 6 % égal à celui des années précédentes, soit 30 francs par action.

La répartition des bénéfices, que nous soumettons à votre agrément, se présente donc comme suit :

— Solde du compte de Profits et Pertes Fr. 56.214.834,95
 — Réserve légale (5 % du bénéfice de l'exercice) Fr. 2.228.605,11
 — Attributions statutaires (art. 43) Fr. 23.134.349,71

Fr. 25.362.954,82

Sur le reliquat de Fr. 30.851.880,13
 nous vous demandons de prélever, afin de l'affecter à la réserve extraordinaire, la somme nécessaire pour porter le montant total de nos réserves à Fr. 215.000.000, soit Fr. 15.271.394,89

Il restera en définitive, après ce prélèvement, une somme de Fr. 15.580.485,24
 que nous vous proposons de reporter à nouveau.

Un acompte de 10 francs ayant été mis en distribution le 11 Janvier dernier, le solde du dividende, soit 20 francs, sera, si nos propositions reçoivent votre approbation, mis en paiement le 1^{er} Juin prochain, sous déduction des impôts.

Au cours de l'exercice qui vient de prendre fin, nous avons eu le regret de voir disparaître l'un de nos Collègues : M. Jean SEGARD. Il appartenait à notre Conseil depuis 1935; il y avait succédé à son père : M. Emile SEGARD. D'une inlassable activité, d'une grande indépendance de jugement, il apportait à nos réunions son expérience d'industriel averti. Sa fin prématurée et brutale a été douloureusement ressentie par chacun de nous.

M. Dominique de DIETRICH, qui siégeait parmi nous depuis la fondation de notre Société, nous a fait part de sa décision de se démettre de son mandat d'Administrateur. Absorbé par la lourde charge que constitue la direction d'un groupe industriel important, n'ayant pu assister à nos dernières réunions, il a estimé de son devoir de reprendre sa liberté. Nous ne pouvons que nous incliner devant cette détermination, mais ce n'est pas sans regret que nous voyons s'éloigner un Collègue dont nous avons apprécié l'autorité et la compétence.

Vous aurez enfin à renouveler à vos Administrateurs, pour l'exercice 1943, l'autorisation prévue par l'art. 40 de la loi du 24 Juillet 1867. Comme les années précédentes, il n'a été fait usage de cette autorisation que pour les opérations normales et courantes de votre Société; ces opérations, dont les résultats sont compris dans les comptes que nous soumettons à votre approbation, font, conformément au décret-loi du 8 Août 1935, l'objet d'un rapport spécial de vos Commissaires aux Comptes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Report....	Fr.	16.440.936.803,85
Cette augmentation de Fr. 3.308.094.672,23 correspond à un accroissement de plus de 25 % d'une année sur l'autre.		
Le poste Acceptations à payer dont l'appellation antérieure était : Acceptations et Crédeurs par acceptations , s'élève à.....	Fr.	68.339.863,51
contre Fr. 82.483.627,61, l'année précédente.		
Il accuse la même diminution que celle du poste d' Actif , dont il est la contrepartie.		
Un nouveau poste Dividendes restant à payer , incorporé auparavant au poste Créditeurs divers se monte à	Fr.	1.722.115,51
La rubrique Bons et Comptes à échéance fixe qui remplace le poste Bons à échéance fixe et l'étend aux comptes de la clientèle à échéance déterminée — se monte à.....	Fr.	214.286.537,61
Les Comptes d'Ordre et Divers ne comprennent plus certains comptes de Provisions qui, maintenant, font partie des Créditeurs divers . Ils se composent principalement du réescompte du portefeuille et de comptes d'ordre, proprement dits, et s'élèvent à.....	Fr.	260.683.098,18
Les Réserves s'élèvent à	Fr.	197.500.000. »
par suite des affectations votées lors de vos Assemblées générales ordinaires du 16 mai 1942 et extraordinaires des 21 et 30 décembre 1942, ces dernières y ayant inclus les primes d'émission de la dernière augmentation de capital.		
Nous vous rappelons qu'au 31 décembre 1940, les réserves s'élevaient à 30 millions, au 31 décembre 1941 à 100 millions.		
Le poste Capital est passé d'une année à l'autre, de 350 à	Fr.	525.000.000. »
à la suite de l'augmentation rendue définitive par les Assemblées des 21 et 30 décembre 1942.		
Un nouveau compte Report à nouveau de l'exercice, qui était inscrit antérieurement dans les comptes de Résultats s'élève à	Fr.	11.642.732,68
L'année dernière, il ne figurait que pour Fr. 2.674.820,88.		
La différence entre l' Actif et le Passif , soit.....	Fr.	44.572.102,27
représente le bénéfice de l'exercice 1942.		
Total du Passif	Fr.	<u>17.764.683.253,61</u>

COMPTE DE " PROFITS ET PERTES "

Le poste de Profits et Pertes s'élève à	Fr.	56.214.834,95
Il comprend :		
— Les résultats de l'exercice pour	Fr.	44.572.102,27
— Le report à nouveau de l'exercice 1941	Fr.	11.642.732,68
Dans ce bénéfice de l'exercice.....	Fr.	44.572.102,27
le bénéfice d'exploitation, déduction faite des charges, amortissements et provisions, représente.....	Fr.	39.998.046,04
tandis que les produits du Portefeuille-Titres (coupons et bénéfices sur ventes) sont de.....	Fr.	4.574.056,23
Nous vous rappelons que, pour l'exercice 1941, le solde créditeur du compte de Profits et Pertes se montait à	Fr.	39.329.184,31
L'augmentation des bénéfices, pour l'exercice 1942, est donc de.....	Fr.	5.242.917,96
Le Conseil d'Administration vous propose la répartition suivante :		
Sur le bénéfice de.....	Fr.	44.572.102,27
— 1 ^o) 5 % à la réserve légale, soit	Fr.	2.228.605,11
Reste.....	Fr.	42.343.497,16
— 2 ^o) Dividende statutaire aux actions : 6 % sur Fr. 350.000.000. », soit	Fr.	21.000.000. »
Reste.....	Fr.	21.343.497,16
— 3 ^o) Tantièmes du Conseil d'Administration : 10 %	Fr.	2.134.349,71
dont, par application de la loi du 28 février 1941 :		
Fr. 1.278.002,71 seraient réservés et Fr. 856.347. » distribués.		
Reste.....	Fr.	<u>19.209.147,45</u>

Report....	Fr.	19.209.147,45
— 4 ^o) Affectation à la réserve extraordinaire pour porter le montant total des réserves à Fr. 215.000.000. »	Fr.	15.271.394,89
Reste.....	Fr.	3.937.752,56
auxquels il sera ajouté le report à nouveau de l'exercice 1941	Fr.	11.642.732,68
Le solde de	Fr.	<u>15.580.485,24</u>

étant reporté à nouveau.

Cette répartition est conforme à l'article 43 des statuts.

Nous avons pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et pouvons vous affirmer l'exactitude des renseignements comptables qu'il vous donne.

Dans ces conditions, nous sommes d'avis que vous approuviez les comptes de l'exercice 1942, tels qu'ils vous sont soumis par votre Conseil, ainsi que chacune des modifications intervenues dans la présentation du bilan.

Paris, le 30 avril 1943.

Les Commissaires aux Comptes
Agréés par la Cour d'Appel de Paris :

Signé : S. BIEUVILLE, G. MARION, J. RICHEL.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES sur les opérations visées à l'article 40 de la Loi du 24 Juillet 1867

EXERCICE 1942

Messieurs les Actionnaires,

Une loi du 4 mars 1943 a modifié sur divers points la législation des Sociétés par actions. En particulier, l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 sur les marchés ou entreprises passés par les Sociétés avec leurs Administrateurs a fait place à un texte nouveau. Mais les dispositions légales n'étant applicables à votre Société qu'à partir de l'exercice 1944, nous avons à vous présenter notre Rapport spécial dans la forme habituelle.

Aux termes de la sixième résolution de l'Assemblée générale ordinaire du 16 mai 1942, vous avez renouvelé au Conseil d'Administration l'autorisation prévue à l'article 40.

En fait, il résulte des déclarations que nous avons recueillies et des investigations auxquelles nous avons procédé qu'aucun de vos Administrateurs n'a passé, au cours de l'exercice 1942, soit en son nom personnel, soit pour des Sociétés dont il était Administrateur, de marchés ou d'entreprises avec la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE.

Les opérations traitées en 1942 par votre Société et pouvant être visées par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 ont été, comme précédemment, des opérations courantes de Banques : comptes-courants, ouvertures de crédit, escomptes, cautions, etc... autorisées et effectuées sans dérogation aux formes et conditions qui sont de règle pour la clientèle en général.

La BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE a, d'autre part, continué d'entretenir avec ses filiales bancaires des rapports étroits qui, en ce qui concerne deux d'entre elles, se sont trouvés brusquement interrompus dans les derniers mois de 1942 par la rupture des communications avec les pays d'outre-mer.

Ses relations avec ses filiales immobilières se sont développées normalement et nous n'avons aucune particularité à vous signaler concernant les opérations dont nous avons eu connaissance.

La Banque a, par ailleurs, conclu avec le CREDIT FONCIER DE MADAGASCAR des accords qui ont permis à cet Etablissement de parachever l'assainissement de sa situation.

Enfin, dans le cadre de la Loi du 14 août 1941 et à l'occasion des augmentations de capital de ses filiales, votre Société a prêté son concours en souscrivant les actions restant disponibles en faveur des Actionnaires empêchés. De même, des conven-

tlons sont intervenues avec la SOCIETE DE FINANCE ET DE BANQUE (SOFIBA) qui, conformément à la troisième Résolution de votre Assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 1942, a été désignée comme souscripteur provisoire des titres non souscrits par les Actionnaires empêchés lors de l'augmentation de capital de 350 à 525 millions de francs.

L'ensemble de ces opérations et les conditions auxquelles elles ont été traitées n'appellent pas de remarque de notre part, et nous estimons que rien ne s'oppose au renouvellement de l'autorisation pour 1943.

Paris, le 30 avril 1943.

Les Commissaires aux Comptes
Agréés par la Cour d'Appel de Paris :

Signé : S. BIEUVILLE, G. MARION, J. RICHET.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Article 16 du Décret du 29 Novembre 1939)

EXERCICE 1942

Messieurs les Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte, conformément au décret du 29 novembre 1939, que deux Assemblées d'Actionnaires, auxquelles nous avons assisté, ont été tenues depuis votre Assemblée annuelle du 16 mai 1942, qui a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1941.

Le 21 décembre 1942, une Assemblée Générale Extraordinaire a :

- 1° Reconnu sincère et véritable la déclaration de souscription et de versement concernant les 350.000 actions nouvelles représentant l'augmentation de capital de 350 à 525 millions de francs;
- 2° Décidé l'affectation à la Réserve Extraordinaire de la prime d'émission afférente à la dite augmentation de capital.
- 3° Ratifié les mesures prises par le Conseil d'Administration relativement à cette émission d'actions nouvelles, savoir :
 - a) Suppression du droit préférentiel de souscription à titre réductible;
 - b) Désignation d'un souscripteur provisoire des actions non absorbées à titre irréductible sous réserve de leur rétrocession ultérieure conformément à la loi du 14 août 1941;
 - c) Octroi au personnel de la B.N.C.I. du droit d'acquérir un certain nombre de ces actions nouvelles;
 - d) Octroi d'un droit analogue aux actionnaires empêchés de souscrire lors de la précédente augmentation de capital, celle de 175 à 350 millions de francs;
 - e) Faculté à tous les actionnaires de demander la cession à titre réductible des actions éventuellement non absorbées;
 - f) Et enfin, conditions, dans lesquelles le surplus des actions restant entre les mains du souscripteur provisoire pourra être réparti.
- 4° Nommé deux Commissaires chargés d'apprécier les avantages particuliers pouvant résulter des dispositions qui précèdent.
- 5° Modifié :
 - a) L'article 6 des statuts comme conséquence de l'augmentation de capital de 350 à 525 millions de francs sous la condition suspensive de l'approbation définitive des avantages particuliers ci-dessus;
 - b) L'article 7, 2^e alinéa, des statuts pour constater que le Conseil d'Administration reste autorisé à augmenter le capital de 175 millions de francs par la création d'actions à émettre contre espèces.

Toutes ces décisions ont été prises à l'unanimité des 839.220 actions présentes ou représentées, étant observé que les actionnaires bénéficiaires des avantages particuliers n'ont pas pris part au vote.

La seconde Assemblée générale extraordinaire s'est tenue le 30 décembre 1942. Après avoir entendu le rapport des Commissaires sur les avantages particuliers les a approuvés, et, en conséquence, elle a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital de 350 à 525 millions de francs.

Paris, le 30 avril 1943.

Les Commissaires aux Comptes
Agréés par la Cour d'Appel de Paris :
Signé : S. BIEUVILLE, G. MARION, J. RICHET.

RÉSOLUTIONS

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve ces rapports.

Elle approuve également et expressément chacune des modifications apportées — conformément aux décisions de la Commission de Contrôle des Banques statuant en exécution de l'art. 16 de la loi du 13 Juin 1941 — dans la présentation des différents postes du bilan, telles qu'elles sont énoncées dans le rapport des Commissaires aux Comptes.

Elle approuve enfin le bilan tel qu'il est présenté, ainsi que les comptes du dixième exercice social arrêtés le 31 Décembre 1942.

Deuxième Résolution

L'Assemblée approuvant la répartition du solde bénéficiaire du compte de Profits et Pertes telle qu'elle lui a été proposée, fixe le dividende de l'exercice 1942 à 6 % soit 30 Frs par titre pour l'ensemble des actions formant le capital social de 350 millions avant augmentation à 525 millions, ratifiée par les Assemblées générales extraordinaires des 21 et 30 Décembre 1942.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 1^{er} Juin 1943, sous déduction des impôts et de l'acompte de Fr. 10, » payé le 11 Janvier 1943.

Troisième Résolution

L'Assemblée donne à la succession de M. Jean SEGARD, décédé en cours d'exercice, quitus de la gestion de cet Administrateur.

Quatrième Résolution

L'Assemblée — après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par MM. les Commissaires aux Comptes sur les opérations traitées dans le cadre de l'art. 40 ancien de la loi du 24 Juillet 1867 avec les Sociétés dans lesquelles certains Administrateurs peuvent avoir un intérêt direct ou indirect comme Administrateurs, Directeurs ou Gérants de ces Sociétés — approuve ce rapport et donne acte au Conseil d'Administration qu'il lui a été rendu compte des dites opérations effectuées au cours de l'exercice 1942.

Elle renouvelle au Conseil d'Administration, pour l'exercice 1943, l'autorisation prévue par l'art. 40 ancien de ladite loi, un rapport spécial à ce sujet devant lui être présenté par MM. les Commissaires aux Comptes, au cours de l'Assemblée ordinaire annuelle qui se tiendra en 1944.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1942

DÉBIT	CRÉDIT
<p>Répartition :</p> <p>Réserve légale, 5 % sur Fr. 44.572.102,27 Fr. 2.228.605,11</p> <p>Dividende aux actions, 6 % sur Fr. 350.000.000, » Fr. 21.000.000, »</p> <p>Tantièmes du Conseil d'Administration, 10 % sur Fr. 21.343.497,16.. Fr. 2.134.349,97</p> <p>Affectation à la réserve extraordinaire de la somme nécessaire pour porter le montant total des réserves à Fr. 215.000.000, » Fr. 15.271.394,89</p> <p>Report à nouveau Fr. 15.580.484,98</p> <p style="text-align: right;">Total Fr. 56.214.834,95</p>	<p>Bénéfices d'exploitation, déduction faite des charges, amortissements et provisions Fr. 39.998.046,04</p> <p>Produits du Portefeuille-Titres Fr. 4.574.056,23</p> <p style="text-align: right;">Fr. 44.572.102,27</p> <p>Report antérieur Fr. 11.642.732,68</p> <p style="text-align: right;">Total Fr. 56.214.834,95</p>

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1942

(avant répartition)

ACTIF		PASSIF	
Caisse, Trésors Publics, Banques d'émission	Fr. 1.087.028.983,54	Comptes de chèques	Fr. 4.590.901.405,74
Banques et Correspondants	Fr. 781.004.755,47	Comptes courants	Fr. 9.359.049.255,37
Portefeuille effets	Fr. 12.409.690.088,40	Banques et Correspondants	Fr. 690.504.347,31
Coupons	Fr. 225.620.630,54	Comptes exigibles après encaissement	Fr. 118.234.543,56
Comptes courants	Fr. 2.048.114.794,24	Créditeurs divers	Fr. 1.682.247.251,87
Avances garanties	Fr. 99.046.951,84	Acceptations à payer	Fr. 68.339.863,51
Avances et débiteurs divers	Fr. 789.132.173,32	Dividendes restant à payer	Fr. 1.722.115,51
Débiteurs par acceptations	Fr. 68.339.863,51	Bons et comptes à échéance fixe ...	Fr. 214.286.537,61
Titres	Fr. 107.062.022,95	Comptes d'ordre et divers	Fr. 260.683.098,18
Comptes d'ordre et Divers	Fr. 69.642.989,80	Réserves	Fr. 197.500.000, »
Immeubles et Mobilier	Fr. 80.000.000, »	Capital	Fr. 525.000.000, »
Total.....	Fr. 17.764.683.253,61	Résultats	Fr. 44.572.102,27
		Report à nouveau.....	Fr. 11.642.732,68
		Total.....	Fr. 17.764.683.253,61

HORS BILAN

Engagements par cautions et avals	1.639.530.576,69
Effets escomptés circulant sous notre endos	91.275.500, »
Ouverture de crédits confirmés	112.331.075,83

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1942

(après répartition)

ACTIF		PASSIF	
Caisse, Trésors Publics, Banques d'émission	Fr. 1.087.028.983,54	Comptes de chèques	Fr. 4.590.901.405,74
Banques et Correspondants	Fr. 781.004.755,47	Comptes courants	Fr. 9.359.049.255,37
Portefeuille effets	Fr. 12.409.690.088,40	Banques et Correspondants	Fr. 690.504.347,31
Coupons	Fr. 225.620.630,54	Comptes exigibles après encaissement	Fr. 118.234.543,56
Comptes courants	Fr. 2.048.114.794,24	Créditeurs divers	Fr. 1.684.381.601,84
Avances garanties	Fr. 99.046.951,84	Acceptations à payer	Fr. 68.339.863,41
Avances et débiteurs divers	Fr. 789.132.173,32	Dividendes restant à payer	Fr. 22.722.115,51
Débiteurs par acceptations	Fr. 68.339.863,51	Bons et comptes à échéance fixe ...	Fr. 214.286.537,61
Titres	Fr. 107.062.022,95	Compte d'ordre et Divers	Fr. 260.683.098,18
Comptes d'ordre et Divers	Fr. 69.642.989,80	Réserves	Fr. 215.000.000, »
Immeubles et Mobilier	Fr. 80.000.000, »	Capital	Fr. 525.000.000, »
Total.....	Fr. 17.764.683.253,61	Report à nouveau.....	Fr. 15.580.484,98
		Total.....	Fr. 17.764.683.253,61